

Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie le
MARDI PREMIER AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ A 18 HEURES

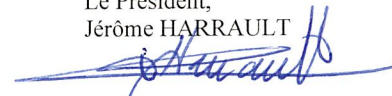
ORDRE DU JOUR

- ▶ Intervention de M. EL-KAROUI, Directeur des Finances Publiques
- ▶ Finances – Compte Financier Unique 2024
- ▶ Finances – Budget primitif 2025 – Affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2024
- ▶ Finances – Budget primitif 2025
- ▶ Finances – Contribution des communes – Exercice 2025
- ▶ Finances – Demande de subvention – Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – Organisation de la Semaine Bleue (sujet ajouté à l'ordre du jour)
- ▶ France Services – Bilan d'activité et bilan financier – Exercice 2024
- ▶ Affaires diverses

Le 21 mars 2025

Le Président,

Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présents :

- *Délégués titulaires :* HARRAULT Jérôme (Allonnes), BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice (Brain sur Allonnes), PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire (La Breille-Les-Pins), BERTIN Guy (Neuillé), TALLUAU Gilles, JOUSSELIN Christine (Varennes-sur-Loire), BERTRAND Béatrice, NAUDIN Thierry (Vivy).
- *Délégués suppléants avec voix délibérative :* DUPUIS Benoît (Neuillé)
- *Délégués suppléants sans voix délibérative :* ---

Étaient absents et excusés : BERTHELOT Philippe (Allonnes), DELAUNAY Willy (Neuillé), NEAU Maryvonne (Allonnes), BOUCHER Annick (Brain-sur-Allonnes), FREMONT Yvonne (La Breille-Les-Pins), BELLANGER Sylvie (Varennes-sur-Loire), DE LA CHAPELLE Philippe (Vivy).

Étaient absents : MIGLIERINA Jean-François, DUBOIS Martine (Villebernier), GACH Alain (Villebernier).

Secrétaire de séance : PONCET Armelle

Assistait également à la réunion : TOURON Cécile – Secrétaire du SIVM

Intervention de M. EL-KAROUI, Directeur des Finances Publiques

M. le Président présente M. Grzegorz EL-KAROUI, Directeur Départemental des Finances Publiques qui a souhaité intervenir lors d'une réunion du SIVM pour rencontrer et échanger avec les élus des communes du Pays Allonnais.

M. EL-KAROUI présente son parcours au sein de la fonction publique et la mission de la Direction des Finances Publiques.

Il précise les services et l'accompagnement qui peuvent être apportés aux élus et services des communes, de la comptabilité publique à la fiscalité. Le Conseiller aux Décideurs Locaux est le point d'entrée pour tous les services de la DDFIP.

Il informe les élus de la nouvelle permanence à la carte qui est mise en place au sein des France Services et notamment au sein de la France Services d'Allonnes. Celle-ci permet aux habitants d'avoir une réponse rapide à toute question concernant les finances publiques (paiement des services publics, amende, impôts...). Une communication devra être réalisée, sur l'ensemble du Pays Allonnais, pour informer les habitants de la tenue de ces permanences sur toute l'année, et non plus seulement sur la période de déclaration.

M. EL-KAROUI est interrogé sur les possibilités de transférer une partie des crédits d'investissement vers la section de fonctionnement. Cela fera l'objet d'un retour par ses services.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le Président demande à l'assemblée d'ajouter un sujet à l'ordre du jour concernant la Semaine Bleue organisée par l'EVS Nord Saumurois. Cet ajout est validé.

[DCS 2025-04-002]

Finances – Compte Financier Unique 2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du CFU qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023.

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin

de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget du SIVM du Pays Allonnais est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget SIVM		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2023	Dépenses	- €	- €	
	Recettes	171 760,44 €	40 312,89 €	212 073,33 €
Réalisation de l'exercice 2024	Dépenses	65 000,00 €	83 750,82 €	- 148 750,82 €
	Recettes	65 000,00 €	89 122,24 €	154 122,24 €
Résultat de clôture 2024		171 760,44 €	45 684,31 €	217 444,75 €
Restes à réaliser 2024	Dépenses	- €		
	Recettes	- €		
Différence entre les restes à réaliser		- €		
Résultat cumulé 2024		171 760,44 €	45 684,31 €	217 444,75 €

M. le Président entendu en ses explications,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du SIVM du Pays Allonnais ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, placé pour la circonstance sous la présidence de M. Yves BOUCHER, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget du SIVM du Pays Allonnais ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCS 2025-04-003]

Finances – Budget primitif 2025 – Affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Comité Syndical,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du SIVM du Pays Allonnais ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de clôture du budget du SIVM du pays Allonnais, constatés à la fin de l'exercice 2024, de la façon suivante :

Constat clôture exercice 2024		
Investissement	Excédent	171 760,44 €
Fonctionnement	Excédent	45 684,31 €
Affectation excédent de fonctionnement		
Au compte 002	Report à nouveau	45 684,31 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCS 2025-04-004]

Finances – Budget primitif 2025

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Président présente au Comité Syndical la proposition de Budget Primitif du SIVM du Pays Allonnais pour l'exercice 2025.

M. le Président, entendu en ses explications,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 18 mars 2025,

Vu le projet de Budget Primitif du SIVM du Pays Allonnais pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget du SIVM du Pays Allonnais pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	011	Charges à caractère général	10 900,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	35 000,31 €
	66	Charges financières	9 950,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	78 300,00 €
	Total		134 150,31 €
Recettes	75	Autres produits de gestion courante	88 466,00 €
	002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	45 684,31 €
	Total		134 150,31 €

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	185 060,44 €
	Total		250 060,44 €
Recettes	040	Opérations d'ordre entre section	78 300,00 €
	001	Solde d'exécution positif reporté	171 760,44 €
	Total		250 060,44 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCS 2025-04-005]

Finances – Contribution des communes – Exercice 2025

Acte 7.6.1 Finances locales – Contributions budgétaires / Contributions budgétaires des communes aux syndicats

M. le Président rappelle que les ressources financières du SIVM du Pays Allonnais sont constituées des participations des communes membres.

Ainsi, il est proposé de maintenir, pour l'année 2025, une participation de fonctionnement de 1,00 € par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier de l'année.

Par ailleurs, l'échéance de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de l'Anjou de 1,3 M€ en vue de participer au financement de l'extension de 30 lits de l'EHPAD du pays Allonnais est réparti en fonction de la population municipale de chaque commune. Il en résulte une participation de 5,90 € par habitant.

M. le Président entendu en ses explications,

Vu le maintien d'une participation pour le fonctionnement du syndicat à hauteur de 1,00 € par habitant ;

Vu la répartition du financement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de l'Anjou de 1,3 M€ pour l'extension de 30 lits de l'EHPAD du pays Allonnais ;

Vu les populations municipales établies par l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 ;

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses délégués,

- **APPROUVE** le montant des participations des communes membres pour l'année 2025 détaillées comme suit :

Commune	Pop. Mun. (INSEE) au 01/01/2025	Contribution Fonctionnement (1€ /hab)	Contribution Emprunt (5,90 € /hab)	Total
Allonnes	2 925	2 925,00 €	17 261,12 €	20 186,12 €
Brain sur Allonnes	2 078	2 078,00 €	12 262,77 €	14 340,77 €
La Breille Les Pins	617	617,00 €	3 641,06 €	4 258,06 €
Neuillé	1 011	1 011,00 €	5 966,15 €	6 977,15 €
Varennes sur Loire	1 924	1 924,00 €	11 353,98 €	13 277,98 €
Villebernier	1 462	1 462,00 €	8 627,61 €	10 089,61 €
Vivy	2 599	2 599,00 €	15 337,31 €	17 936,31 €
Total	12 616	12 616,00 €	74 450,00 €	87 066,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCS 2025-04-006]

Finances – Demande de subvention – Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – Organisation de la Semaine Bleue

Acte 7.53 Finances locales – Subventions / Subventions accordées aux collectivités et établissements publics

M. le Président présente la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association EVS Nord Saumurois pour l'organisation, par le collectif des seniors du Pays Allonnais, de la Semaine Bleue. Celle-ci aura lieu du 6 octobre au 10 octobre 2025, sur les communes de Allonnes, Brain-sur-Allonnes et Varennes-sur-Loire.

Afin de financer la communication et les temps de convivialité des actions, l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 650,00 €.

M. le Président entendu en ses explications,

Vu le courrier de l'association EVS Nord Saumurois en date du 1^{er} avril 2025 ;

Considérant que la Semaine Bleue est une action qui intéresse l'ensemble des communes du Pays Allonnais ;

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses délégués,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de six cent cinquante euros (650,00 €) à l'association EVS Nord Saumurois pour l'organisation de la Semaine Bleue qui aura lieu du 6 octobre au 10 octobre 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense au compte 65748.

France Services – Participation des communes – Exercice 2024

M. le Président dresse le bilan d'activité et financier 2024 de la France Services.

En 2024, 5 050 accompagnements ont été réalisés soit une moyenne de 22,4 visites par jour, contre 3 281 accompagnements et 17,3 visites par jour en 2023. Cette forte évolution montre le succès de ce service qui répond à un réel besoin de la population. Les demandes les plus fréquentes concernent l'ANTS (diverses démarches officielles), la Caisse de Retraite, la Mutualité Sociale Agricole, la CAF, la CPAM, la DGFIP.

Il est précisé que le dispositif de recueil des titres sécurisés a été retiré de ce bilan (charges de personnel et subventions).

M. Jérôme HARRAULT demande à nouveau aux communes de confirmer leur position concernant la prise en charge du coût du service sur le territoire du SIVM du Pays Allonnais.

Il rappelle que le besoin en financement est réparti sur la base des populations municipales et que la commune d'Allonnes prendra à sa charge les participations des communes qui ne souhaitent pas s'engager.

Le reste à charge serait donc réparti de la façon suivante :

Commune	Population municipale	Répartition
Allonnes	2 933	1 836 €
Brain-sur-Allonnes	2 057	1 287 €
La Breille-les-Pins	610	382 €
Neuillé	993	621 €
Varennes-sur-Loire	1 892	1 184 €
Villebernier	1 446	905 €
Vivy	2 551	1 597 €
TOTAL participations	12 482	7 812 €

Les communes devront signifier leur position à la commune d'Allonnes.

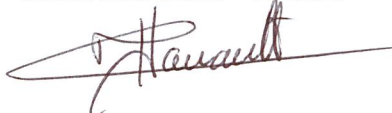
Affaires diverses

M. le Président indique que la commune d'Allonnes souhaite acheter un robot tondeuse. Il propose de mutualiser l'achat avec d'autres communes. La commune de Vivy est intéressée mais pourrait plutôt s'orienter vers une location.

La séance est levée à 20 heures 07 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 16/04/2025

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Président



La secrétaire de séance,
Armelle PONCET

